Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT DIE

PLACE JULES FERRY
88100 SAINT DIE DES VOSGES
MINITEL 3617 INFOGREFFE
INTERNET www.infogreffe.fr
TEL 03 29 56 12 95

RECEPISSE DE DEPOT

SCI STANISLAS
24 RUE DES ENCLOS
88420 MOYENMOUTIER

V/REF :
N/REF : 2005 D 84 / 2007-A-186

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE SAINT DIE certifie qu'il a reçu le 28/02/2007,

P.V. d'assemblée du 20/01/2007
- NOMINATION D'UN GERANT SUPPLEMENTAIRE

Concernant la société

SCI STANISLAS
Société civile
24 RUE DES ENCLOS
88420 MOYENMOUTIER

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-186 le 28/02/2007

R.C.S. SAINT DIE 483 917 035 (2005 D 84)

Fait à SAINT DIE le 28/02/2007,

Le Greffier

TRIBUNAL de COMMERCE
88107 SAINT-DIE-DES-VOSGES

EXACOMPTA

2

SCI STANISLAS

Société civile immobilière au capital de 1000 €
Siège social :24 rue des Enclos-88420 MOYENMOUTIER
RCS SAINT DIE 483 917 035

Le 20 janvier 2007 à 20 heures au siège sociale les associés se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Mr. Verdonk Otto pour 50 parts

Mme Verdonk Corrine pour 50 parts

Qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100.

Représentant plus de 75% des parts, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions extraordinaire, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts.

Mr Verdonk Otto préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation ;
- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 41 du décret du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant
- Fixation de la rémunération de la gérance,

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

certifié conforme
le 23/04/02

TRIBUNAL de COMMERCE
SAINT-DIE (Vosges)

PREMIÈRE RÉSOLUTION

En en complément de M. Verdonk Otto 24 rue des Enclos 88420 Moyenmoutier et de Mme Verdonk Corinne 24 rue des Enclos 88420 Moyenmoutier),l'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérant M.Verdonk Niels 7 avenue de Robache 88100 St Dié , à compter du 21/01/2007.

M.Verdonk Niels exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

" En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts :

ARTICLE 16 - GÉRANCE

La gérance de la société est assurée en complément par M.Verdonk Niels 7 avenue de Robache 88100 St Dié

Le reste de l'article est inchangé. "

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que le gérant aura droit au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tout les associés présents à l'assemblée .

Le gérant

Otto Verdonk

certifié conforme
23/02/07

EXACOMPTA